

Paris, mai 2026

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous prions donc de trouver ci-joints les divers documents concernant l'inscription à nos ateliers de Versailles pour **l'année scolaire 2026-2027**. Ils reprendront le **samedi 12 septembre**.

Dès réception, nous vous demandons de bien vouloir nous retourner :

- Le bulletin d'inscription, daté et signé (*en précisant bien les contacts en cas d'urgence et les informations particulières que nous devons connaître notamment le n° de la PAM*)
- Un exemplaire du « *Règlement intérieur* », « *Atelier à choisir* » et le « *Formulaire d'autorisation de diffusion d'image* », daté et signé.
- Le règlement selon le mode de paiement choisi (par virement, le paiement s'effectuera à la rentrée, le RIB de l'association vous sera remis en septembre)

L'inscription du participant l'engage pour toute l'année scolaire. Les 3 trimestres sont donc exigibles.

Le dossier est à renvoyer au siège de l'association : 91 rue Vercingétorix 75014 Paris.

Dans un contexte de hausse des prix et des rémunérations, le conseil d'administration de Personimages a prévu une augmentation de 10€ par trimestre.

Pour le bon déroulement des ateliers, nous vous demandons de bien vouloir signaler toute absence du participant à un atelier en appelant le 01 45 41 34 44 ou par mail à secretariat@personimages.org.

Nous vous informons que pour obtenir une subvention personnelle, il vous appartient de faire une démarche vous-même auprès du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) de votre Mairie.

En vous remerciant de votre confiance, nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Hella JOUDI, Présidente



Participant :

NOM, Prénom :

Date et lieu de naissance :

Nom du Foyer :

Adresse de résidence :

Code Postal / Ville :

☎ domicile :

E-mail :

Responsable légal * (merci de préciser : parent, tuteur, curateur, foyer etc....)

NOM *:

Adresse :

☎ domicile :

☎ portable :

E-mail :

Contacts à prévenir en cas d'urgence :

Domicile :

Portable :

1 - Nom *:



2 - Nom *:



* Merci de préciser le lien avec le participant (parent, tuteur, curateur, foyer etc....)
et de nous indiquer toute situation particulière éventuelle

Merci de nous signaler tout problème que vous jugez utile de porter à notre connaissance :
(suivi médical particulier, adresse courrier si différente de celle du responsable légal, etc...)

Adhésion à l'association, annuelle et obligatoire : 65 €

Participation	1er trimestre	2nd trimestre	3ème trimestre
1 atelier de 2 heures	200 €	200 €	200 €
2 ateliers de 2 heures	360 €	360 €	360 €
1 atelier 1 semaine/2	160 €	160 €	160 €
2 ateliers 1 semaine/2	288 €	288 €	288 €

Atelier à mi-temps : uniquement pour les participants résidant en internat avec sortie tous les 15 jours

IMPORTANT ! Cette inscription engage le participant pour les 3 trimestres scolaires.

L'inscription sera prise en compte seulement à réception :

1. Du règlement de l'adhésion annuelle et de la participation aux ateliers souhaités pour les 3 trimestres **en 4 chèques séparés** à l'ordre de Personimages, vous pouvez également effectuer vos règlements par virement (paiement à la rentrée)
2. De l'exemplaire du "règlement intérieur" dûment daté et signé
3. Du "formulaire d'autorisation de diffusion d'image « dûment daté et signé »
4. De la fiche « Atelier à choisir »

* Seul le temps des ateliers est sous la responsabilité de Personimages.
Celui des trajets étant sous la responsabilité civile du participant.

Fait à..... le Signature du responsable légal :

Année scolaire 2026-2027 Inscription aux ateliers de Versailles*

ATELIERS A CHOISIR

Les ateliers sont présentés sur le site www.personimages.org

Jour	Discipline	Horaires	Durée	Choix
Samedi	Danse	14h15-16h15	2 heures	
	Arts Plastiques	14h15-16h15	2 heures	
	Arts Plastiques	16h15-18h15	2 heures	
	Théâtre	16h15-18h15	2 heures	

Adresses des ateliers :
Ø 7 rue sainte Sophie

Adhésion annuelle : 65 €

Tarifs trimestriels

1 atelier de 2 heures : 200 €

2 ateliers de 2 heures : 360 €

1 ateliers mi-temps de 2 heures : 160 €

2 ateliers mi-temps de 2 heures : 288 €

* *Un atelier ne peut fonctionner qu'à partir de 6 participants minimum*

Le règlement des ateliers peut s'effectuer :

- Soit par virement (**préférence**) à chaque début de trimestre (décembre, mars, juin)
- Soit en **4** chèques séparés à l'ordre de Personimages (à remettre en même temps que le dossier d'inscription), 1 pour l'adhésion qui sera encaissé en septembre et 1 pour chaque trimestre, les chèques seront encaissés à chaque début de trimestre (décembre, mars, juin)



Exemplaire à nous retourner daté et signé

Règlement intérieur des ateliers Personimages

Afin que nos ateliers se déroulent au mieux, nous vous serions reconnaissants de prendre les engagements suivants :

- **Sur le plan médical** : Tout en respectant le secret médical et la confidentialité que vous souhaitez préserver, il est impératif que vous nous informiez :
 - des difficultés inhérentes à la personne que vous inscrivez (épilepsie, allergies, diabète, situation anxiogène, divers troubles du comportement etc.),
 - de la conduite à tenir en cas d'incident**Important** : Pour vous joindre en cas de nécessité, nous devons disposer de deux numéros de téléphone, dont un portable. Merci de nous les préciser de nouveau ci-après :
- **Respect des horaires** : Nous vous demandons de **nous prévenir** pour tout retard ou absence par mail : atelier@personimages.org en mettant en copie secretariat@personimages.org ou par téléphone au **01 45 41 34 44**.
- **Pour les trajets** : Les trajets allers-retours des participants se font sous leur responsabilité ou celle de leurs ayant-droits et/ou accompagnateurs. Néanmoins nous vous demandons de **nous communiquer les coordonnées des transporteurs** et de nous informer de toute modification
- **Incivilités, comportements inadaptés** : Les comportements créant des troubles insupportables pour les autres participants et/ou les artistes animateurs, tels que les actes de violence physique ou verbale, les vols et dégradations matérielles etc. ne sont pas tolérés. Merci au représentant de s'assurer que ces engagements aient bien été portés à la connaissance de la personne inscrite. En cas de non-respect, nous nous réservons le droit de suspendre voire d'annuler sa participation aux ateliers.
L'artiste animateur de l'atelier est habilité à intervenir au nom de Personimages pour vous rappeler si nécessaire au respect de vos engagements.

Je soussigné (e),, participant(e) aux ateliers, certifie avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur et m'engage à le respecter.

Je/Nous soussigné(s) représentant légal ou parent(s) de M..... certifie avoir pris connaissance des dispositions du règlement intérieur et avoir conscience de l'obligation pour de s'y conformer au risque, dans le cas contraire, de voir son droit de participation remis en cause.

Fait à, le

Signature du participant précédée de :
« Lu et approuvé »

Signature du représentant légal ou parent(s) précédée de : « Lu et approuvé »



Votre exemplaire à conserver

Règlement intérieur des ateliers Personimages

Afin que nos ateliers se déroulent au mieux, nous vous serions reconnaissants de prendre les engagements suivants :

- Sur le plan médical : Tout en respectant le secret médical et la confidentialité que vous souhaitez préserver, il est impératif que vous nous informiez :
 - des difficultés inhérentes à la personne que vous inscrivez (épilepsie, allergies, diabète, situation anxigène, divers troubles du comportement etc.),
 - de la conduite à tenir en cas d'incident.**Important** : Pour vous joindre en cas de nécessité, nous devons disposer de deux numéros de téléphone, dont un portable. Merci de nous les préciser de nouveau ci-après :
- **Respect des horaires** : Nous vous demandons de **nous prévenir** pour tout retard ou absence par mail : atelier@personimages.org en mettant en copie secretariat@personimages.org ou par téléphone au **01 45 41 34 44**
- **Pour les trajets**: Les trajets allers-retours des participants se font sous leur responsabilité ou celle de leurs ayants-droits et/ou accompagnateurs. Néanmoins nous vous demandons de **nous communiquer les coordonnées des transporteurs** et de nous informer de toute modification
- **Incivilités, comportements inadaptés**: Les comportements créant des troubles insupportables pour les autres participants et/ou les artistes animateurs, tels que les actes de violence physique ou verbale, les vols et dégradations matérielles etc. ne sont pas tolérés. Merci au représentant de s'assurer que ces engagements aient bien été portés à la connaissance de la personne inscrite. En cas de non-respect, nous nous réservons le droit de suspendre voire d'annuler sa participation aux ateliers.
L'artiste animateur de l'atelier est habilité à intervenir au nom de Personimages pour vous rappeler si nécessaire au respect de vos engagements.

IMPORTANT : Information sur le devenir des œuvres réalisées

Afin de pouvoir promouvoir les activités artistiques des participants à ses ateliers, l'association Personimages a recours à l'exploitation d'un « Fonds Culturel » constitué des œuvres des participants, sous forme de publication en ligne ou hors ligne, vente, location, organisation d'expositions et exploitations dérivées. Ce Fonds Culturel est enrichi régulièrement lors d'une sélection organisée par Personimages, parmi les œuvres des participants.

Les participants aux ateliers, notamment d'arts graphiques, étant, conformément à la législation, propriétaires de leurs travaux et titulaires des droits sur leurs œuvres, si une de leurs œuvres est sélectionnée dans ce cadre, il pourra leur être proposé (ou à leurs ayants-droits) de conclure un contrat de dépôt et d'exploitation de leurs œuvres avec mandat de vente limité à 7 ans. A noter qu'en cas de vente ou d'exploitation à titre onéreux, le produit de cette vente sera partagé entre l'auteur et l'association Personimages.

2/2

FORMULAIRE D'AUTORISATION DE DIFFUSION D'IMAGE

Afin de promouvoir les activités artistiques de ses participants, l'association « PERSONIMAGES » a recours à la réalisation de documents photographiques ou d'enregistrements vidéo pris dans le cadre des différents ateliers et événements qu'elle organise.

Ces photographies ou enregistrements sont susceptibles d'être utilisés dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association et ses pages Facebook et Instagram. Les photographies et enregistrements ne seront ni vendues, ni utilisées à d'autres usages.

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit d'accès, d'un droit de rectification, d'un droit d'opposition et d'un droit de retrait sur les données qui vous concernent. Par conséquent, vous pouvez à tout moment vérifier l'usage qui est fait de ces photographies et enregistrements et exercer votre droit de retrait pour motif légitime en nous contactant à l'adresse suivante secretariat@personimages.org

PARTIE A REMPLIR PAR LA PERSONNE ET/ OU SON REPRESENTANT LEGAL (si mineur ou majeur protégé) (cocher la case correspondant à votre choix)

J'accepte l'utilisation et l'exploitation non commerciale de mon image dans le cadre de la promotion de l'association, notamment sur le site internet de l'association, ainsi que sa reproduction sur quelque support que ce soit (papier, support analogique ou support numérique) actuel ou futur et **ce pour une durée de 3 ans à compter de la signature de la présente autorisation.**

En conséquence de quoi, je renonce expressément à me prévaloir d'un quelconque droit à l'image et à toute action à l'encontre de « PERSONIMAGES » qui trouverait son origine dans l'exploitation de mon image dans le cadre précité.

Je refuse d'être photographié ou filmé dans le cadre de mes activités avec Personimages

Je soussigné(e)

MAJEUR PROTÉGÉ. OUI NON

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Date et signature :

+ Autorisation par le parent/représentant légal si MINEUR(E) OU MAJEUR PROTEGE.

Je déclare être le parent ou le représentant légal du mineur ou du majeur protégé nommé ci-dessus, et avoir l'autorisation légale (y compris du cotitulaire éventuel de l'autorité parentale) de signer cette autorisation en son nom.

Nom du représentant légal :

Adresse :

Code Postal : Ville : Pays :

Date et signature du parent/ représentant légal :

Calendrier Ateliers à VERSAILLES - Année scolaire 2026-27

Septembre						
L	M	M	J	V	S	D
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Octobre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	

Novembre						
L	M	M	J	V	S	D
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

Décembre						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
					5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

Janvier						
L	M	M	J	V	S	D
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

Février						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28

Mars						
L	M	M	J	V	S	D
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

Avril						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30		

Mai						
L	M	M	J	V	S	D
						1
					2	
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30
31						

Juin						
L	M	M	J	V	S	D
			1	2	3	4
					5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30				

Fermeture des Ateliers
 Ouverture des Ateliers